

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION 2022
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN**

INVESTISSEMENT

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Protocole d'engagements réciproques renforcés entre l'État et la Métropole de Lyon de juillet 2019 qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2022, le contrat de ville de la Métropole de Lyon pris pour la période 2015-2020 ainsi que la convention locale d'application de la ville de Vaulx-en-Velin ;

Vu la note d'information du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 20 janvier 2022 relative à la dotation politique de la ville pour 2022 ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

ENTRE :

L'État, représenté par M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du département du Rhône

d'une part,

ET

La commune de Vaulx-en-Velin
Représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de la commune de Vaulx-en-Velin
Adresse : Hôtel de Ville – Place de la Nation – 69120 Vaulx-en-Velin

Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention


Par la présente convention, l'État s'engage à subventionner les projets suivants :

- **Équipement mutualisé ville campus – partie travaux**
- **Gymnase Rousseau : travaux de mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite)**
- **Groupe scolaire Anatole France : travaux d'isolation et d'étanchéité sur l'école maternelle**
- **Bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine : travaux d'isolation et d'étanchéité**

présentés par le bénéficiaire dans le cadre de sa sélection dans la liste des communes susceptibles de bénéficier de la dotation politique de la ville en 2022.

Article 2 : Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 
ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE

Intitulé de l'opération	Nature du projet	Objectifs au regard de la convention locale d'application	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
Équipement mutualisé ville campus – partie travaux	Investissement	- s'inscrire dans le Schéma de Développement Universitaire de l'Agglomération et concrétiser le principe de « continuum universitaire » - favoriser les réussites éducatives des jeunes et augmenter le niveau de qualification des adultes avec la présence du Campus des métiers et des qualifications « ville intelligente » - réaliser un équipement performant et durable répondant aux usages d'enseignement et de formation et d'événements à destination des entreprises et des habitants - réaliser un bâtiment qui puisse accueillir à la fois des enseignements et des actions de promotion de partenariat public privé, vecteur de la transition énergétique et numérique, et vitrine du renouvellement urbain 2.0	Mars 2023	Septembre 2024
Gymnase Rousseau: travaux de mise en accessibilité PMR	Investissement	Mise en accessibilité conformément au décret n°2009-500 du 30 avril 2009 et selon l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP).	Juillet 2022	Août 2022
Groupe scolaire Anatole France : travaux d'isolation et d'étanchéité sur l'école maternelle	Investissement	- Renforcer l'égalité des chances dans la réussite éducative - Renforcer les conditions de la réussite au sein des établissements scolaires	Juillet 2022	Août 2022
Bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine : travaux d'isolation et d'étanchéité	Investissement	- Renforcer l'égalité des chances dans la réussite éducative - Renforcer les conditions de la réussite au sein des établissements scolaires	Juin 2022	Juin 2022

Le bénéficiaire est tenu d'informer le préfet de la date de commencement d'exécution de chaque opération.

Article 3 : Dispositions financières

L'État s'engage, au titre de l'année 2022, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention représentant un **montant total de 1 212 800,00 €** ainsi réparti:

- **n° 1 " Équipement mutualisé ville campus – partie travaux "** à hauteur de 15,58% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 7 071 864,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **1 101 800,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 2 " gymnase Rousseau : travaux de mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite)"** à hauteur de 79,68% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 20 580,00€ (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **16 400,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 3 "groupe scolaire Anatole France : travaux d'isolation et d'étanchéité sur l'école maternelle"** à hauteur de 80,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 70 000,00€ (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **56 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 4 " Bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine "** à hauteur de 79,86% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 48 333,00€ (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **38 600,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention :

Le montant de la subvention sera versé au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et le cadencement suivant :

- 30 % de la subvention sera versé au titre d'une avance lors du commencement de réalisation du projet ;
- 50 % de la subvention sera versé au titre d'acomptes en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la commune ;

A l'appui de ses demandes de paiement, le bénéficiaire déposera un état récapitulatif détaillé, qu'il datera et certifiera exact, des dépenses réalisées, accompagné des pièces justificatives et copies des factures acquittées.

- Le solde de la subvention sera versé après transmission d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses réalisées certifiées par le comptable public de la commune accompagné des copies des factures acquittées et des pièces justificatives non encore produites.

Ces justificatifs devront être produits auprès du service dans les 3 mois maximum à compter de la fin de l'opération.

L'ensemble des factures et autres justificatifs doit être établi au nom du bénéficiaire.

Tous les versements sont effectués au vu d'un certificat administratif établi par l'ordonnateur et de l'état récapitulatif détaillé des dépenses effectuées.

Intitulé du compte à créditer : Trésorerie de Vaulx-en-Velin

Nom établissement	Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
BDF LYON	30001	00497	E691 0000000	15

Article 5 : Durée de la Convention :

La présente convention est établie jusqu'à la date d'achèvement de la réalisation des projets présentés à l'article 2 de la présente convention.

Article 6 : Engagements de la commune :

L'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'État. Le bénéficiaire toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin.

Article 7 : Clause de reversement

En cas de non-exécution des actions décrites à l'article 2, le bénéficiaire sera amené à reverser à l'État la totalité de la subvention perçue. En cas d'exécution partielle ou imparfaite du projet, le reversement sera dû proportionnellement.

En cas de modification sans autorisation de l'affectation de l'investissement prévu à l'article 2, avant expiration d'un délai de 5 ans, la subvention devra être reversée par le bénéficiaire.

Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la subvention décidée par la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'État,
Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du département du Rhône,

Pour le bénéficiaire,
Madame la maire,

Hélène GEOFFROY

Annexe technique et financière

Intitulé de l'opération :

Projet n°1

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des lots travaux :		6 527 034,67€	
Lot 01 terrassement-maçonnerie-gros œuvre	1 431 967,16€		DPV
Lot 02 structure bois-couverture-menuiseries ext.	2 505 343,69€		
Lot 03 serrurerie	332 357,95€		Ministère de la culture
Lot 04 menuiseries intérieures	395 709,66€		
Lot 05 plâtrerie-peinture	282 155,99€		
Lot 06 BTC (néant)			
Lot 07 revêtements de sols	283 412,92€		ANRU
Lot 08 chauffage-ventilation-plomberie	581 192,20€		
Lot 09 électricité	376 672,51€		
Lot 10 photovoltaïque	86 536,29€		
Lot 11 ascenseurs	28 809,77€		Ville
Lot 12 voiries et réseaux divers-espaces verts	222 876,53€		
Frais de publication, divers		6 137,00€	
Imprévus		326 352,33€	
Acquisition foncier		137 340,00€	
Frais de raccordement		75 000,00€	
Total HT		7 071 864,00 €	Total
			7 071 864,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°2

Gymnase Rousseau : travaux de mise en accessibilité
PMR (personnes à mobilité réduite)

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux	20 580,00 €	DPV	16 400,00 €
		Ville	4 180,00 €
Total HT	20 580,00 €	Total	20 580,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°3

Groupe scolaire Anatole France : travaux
d'isolation et d'étanchéité sur l'école maternelle

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Travaux d'étanchéité :		DPV	56 000,00 €
- Sécurité de chantier	8 192,28 €	Ville	14 000,00 €
- Support d'étanchéité	4 356,24 €		
- Pare vapeur	7 908,36 €		
- Isolation thermique	25 034,88 €		
- Etanchéité à base de bitume élastomère	13 691,17 €		
- Evacuation des eaux pluviales	8 074,50 €		
- Couvertine	2 262,00 €		
- Abergement de sortie de toiture bitume	480,57 €		
Total HT	70 000,00 €	Total	70 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°4

Bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine :
travaux d'isolation et d'étanchéité

Le plan de financement est le suivant :

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
 Reçu en préfecture le 14/10/2022
 Publié le 
 ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE

Dépenses éligibles HT			
Travaux isolation/étanchéité - montant éligible	48 333,33€	DPV	38 600,00 €
Devis présenté :	48 995,37	Ville	9 733,00 €
- Sécurité de chantier	4 851,26 €		
- Support d'étanchéité	3 682,06 €		
- Pare vapeur	5 596,17 €		
- Isolation thermique	17 715,36€		
- Etanchéité à base de bitume élastomère	9 767,36 €		
- Evacuation des eaux pluviales	5 383,00 €		
- Couvertine	1 566,00 €		
- Abergement de sortie de toiture bitume	434,16 €		
Total HT	48 333,00 €	Total	48 333,00 €